

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU**  
**Par délégation de l'Assemblée délibérante**  
**(Délibération n°3 du 21 mai 2014)**

**Séance du 12 février 2019**

<u>Présents :</u>	MME Jeannine DOUGOUD
	M. Jean-François GRANDBASTIEN
	M. Dominique GRANDIEU
	M. Jean-Pierre HUET
	M. Antony KUHN
	M. Denis MACHADO
	MME Martine SCHREIBER
	M. Laurent TROGLIC
	M. Bernard VERGANCE
<u>Ayant donné pouvoir</u>	MME HENRY à MME DOUGOUD
	M. MAXANT à M. GRANDIEU
<u>Excusés :</u>	MME Odile BEGORRE-MAIRE
	M. Denis BERGEROT
	M. Sébastien DOSE
	MME Martine DROUOT
	M. Philippe HALLIER
	M. Sébastien POINT

**N°07 – DB du 12/02/2019**

**Rapporteur : M. MACHADO**

**Projet Basket à l'école – modification de la convention de partenariat**

Par délibération du 20 novembre 2018, le bureau communautaire a décidé de l'engagement d'une opération Basket Ecoles en partenariat avec l'association Omnisports Frouard Pompey et l'Education nationale.

Le projet de convention avait été travaillé en concertation avec les services de la circonscription de l'Education Nationale de Pompey. Cependant les services académiques en charge de l'éducation physique et sportive demandent un formalisme différent pour la signature de ce partenariat.

Les modalités de mise en œuvre et de financement de cette opération restent inchangées pour la Communauté de Communes.

Aussi il est proposé au bureau communautaire d'accepter la convention modifiée telle qu'annexée à la présente délibération, qui annule et remplace la convention validée par délibération du 20 novembre 2018.

**Je vous laisse le soin d'en délibérer.**

**Délibération**

- Vu le rapport soumis à son examen,

Accusé de réception en préfecture  
054-245400601-20190212-07-DE  
Date de télétransmission : 20/02/2019  
Date de réception préfecture : 20/02/2019

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** le Vice-Président en charge de la compétence à signer la convention de partenariat telle qu'annexée à la présente délibération.

**DECIDE** d'apporter son concours et de soutenir l'opération Basket à l'école selon les dispositions financières de ladite convention.

**IMPUTE** les dépenses nécessaires sur la ligne 611 du budget principal 2019.

## **VOTE A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré en séance  
le dit jour

---

Ont signé au registre tous  
les membres présents

---

Pour copie conforme,

Le Président



**Laurent TROGRIC**